

Compte-rendu du Conseil Municipal : séance du 11 février 2019

N°2019-01 : Approbation du Compte de gestion 2018

N°2019-02 : Approbation du Compte administratif 2018

N°2019-03 : Demande de subventions au titre de la DETR 2019 – Rénovation énergétique et aménagement de sécurité des bâtiments scolaires, socioculturels et sportifs

N°2019-04 : Demande de subventions au titre de la DETR 2019 – Equipements communaux.

N°2019-05 : Demande de subventions au titre de la DETR 2019 – Equipements de bibliothèque

N°2019-06 : Création d'un emploi au grade d'adjoint du patrimoine à mi-temps

N°2019-07 : Aide au recrutement de bibliothécaire qualifié auprès du Département

N°2019-08 : Offres d'accueil de loisirs sans hébergement

N°2019-09 : Enveloppe indemnitaire et indemnités des élus

N° 2019-10: Contrat territorial pour la jeunesse sur le territoire de l'agglomération grenobloise 2019-2021

Pouvoirs :

Claude GARAPON à Isabelle PATUREL

Elisabeth SCIUS à Olivier ULRICH

Stéphane VINCENT à Françoise FONTANA

Absents : Michèle NASRAOUI

1. CR du précédent Conseil

Pas de remarques.

Approuvé à l'unanimité

2. Compte de gestion

Présentation des résultats du compte de gestion, tenu par le Receveur Principal, par le conseiller délégué aux finances.

Son approbation est nécessaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'ordonnateur (le compte administratif).

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	213 418,41		-45 428,72		167 989,69
Fonctionnement	28 407,27	28 407,27	73 318,96		73 318,96
TOTAL I	241 825,68	28 407,27	27 890,24		241 308,65

Approuvé à l'unanimité

3. Compte administratif

Présentation du compte administratif et compléments d'information

		DEPENSES	RECETTES
Realisations de l'exercice	Section de fonctionnement	931 632,29 €	1 004 951,25 €
	Section d'investissement	1 524 573,61 €	1 479 144,89 €
	TOTAL CUMULE		
Reports de l'exercice 2017	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	213 418,41 €
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	931 632,29 €	1 004 951,25 €
	Section d'investissement	1 524 573,61 €	1 692 563,30 €
	TOTAL CUMULE	2 456 205,90 €	2 697 514,55 €
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	752 472,34 €	832 217,38 €

1. En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 004 951€, inférieures de 10 000€ à ce qui était prévu au Budget Prévisionnel 2018 (BP 2018). La sous-performance des recettes provient essentiellement des recettes non-fiscales que la commune dégage, avec en particulier des recettes manquantes sur les coupes de bois (les coupes et les ventes ont bien eu lieu mais la vente n'a pas été constatée en 2018 par l'ONF et le sera en 2019) ; de plus les recettes d'activités périscolaires sont tendues, suite à la mise en place des nouveaux tarifs, malgré plus d'enfants participant à ces activités (cantine et garderies). Inversement, les recettes fiscales provenant des impôts locaux ont été plus dynamiques suite à l'évolution des bases d'impositions.

Enfin, toujours concernant les recettes de fonctionnement, la commune a reçu de la Caisse d'Allocations Familiales une compensation pour le financement de la crèche plus importante que ce qui avait été budgété.

2. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont inférieures au montant prévu au BP 2018, essentiellement en raison d'un montant moindre d'achats de sel et pouzzolane (-6 000€, reporté à 2019) de demandes moindre de la part du CCAS (-5 000€), de l'absence de dépenses imprévues et de l'absence de charges exceptionnelles (-11 500€), de dépenses de personnel revenues dans la ligne des années antérieures (-7 000€ par rapport au budget 2018).

La différence entre recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement a dégagé un excédent de 73 319€, à comparer à un excédent prévu au BP 2018 de 41 000€. Cet excédent sera intégralement versé à la section d'investissement pour 2019.

3. En ce qui concerne la section d'investissement :

a/ Elle comprend essentiellement les dépenses liées à la poursuite du projet « Campus » ; cantine (ouverte en septembre 2018), grande salle (mise à disposition en novembre 2018), bibliothèque et nouvelles salles (mises à disposition entre fin avril et mai prochain) ; ce projet se déroule pour l'instant conformément aux budgets prévus.

La fin du chantier étant prévue pour début avril et les principaux postes de dépenses étant sous contrôle, il n'est pas prévu de dérapage à ce stade. Pour le reste, les investissements « autres » ont été extrêmement surveillés ; une attention particulière est portée aux diverses demandes de subventions les concernant (Europe, Etat, Région, Département) et une grande partie des investissements « autres » prévus au BP 2018 ne sera débloquée qu'après retours de ces co-financeurs en 2019.

b/ Du côté des recettes d'investissements autres que les remboursements de TVA par l'Etat sur les investissements (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), les subventions et les emprunts contractés conformément aux anticipations du projet « Campus », la taxe d'aménagement est ressortie inférieure au BP 2018 suite à une décision de solder les comptes sur ce poste entre la Métropole et les communes à la fin de la mandature actuelle (mars 2020) ; un rattrapage devrait donc intervenir à cette date.

Les questions budgétaires seront examinées de manière approfondie lors des « réunions du lundi », ouvertes à tous les conseillers municipaux, avant la présentation du BP 2019 en Conseil Municipal. La commission extra-municipale Finances est planifiée pour le 6 mars, à 18h30 en Mairie. Les herbigeois non membres de cette commission peuvent s'inscrire en Mairie pour y participer. Tous les conseillers qui ne seraient pas libres les lundi soir peuvent aussi y participer.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne Jean-Noël CAUSSE, conseiller municipal le plus âgé de l'assemblée, pour assurer la présidence du Conseil, et sort de la salle pendant le vote. Approuvé à l'unanimité (sans le Maire)

Demande de subventions de la DETR 2019 – Rénovation énergétique et aménagement de sécurité des bâtiments scolaires, socio-culturels et sportifs

Cette demande de subvention comprend notamment la réfection de la totalité de la toiture extérieure de la grande salle de la MPT. Non prévus au départ, ces travaux sont nécessaires car les travaux de réfection ont rendu visibles de nombreuses déperditions thermiques qui en l'état, ne permettraient pas l'obtention de la qualification Bâtiment Basse Consommation, l'un des objectifs majeurs de ce programme. Le système de sécurité incendie des nouveaux stocks de la grande salle de la MPT doit être renforcé suite aux demandes de la Commission de Sécurité de novembre 2018. Des menuiseries et vitrages de l'école primaire doivent également être changés car ils se sont transformés au fil du temps en de véritables passoirs thermiques.

DEPENSES		RECETTES	
Toiture	35 000 €	DETR 2019	11 000 €
Système de sécurité incendie	10 000 €	FSIL 2019	13 750 €
Menuiseries	10 000 €	ARA programme ruralité	3 500 €
		Département - territoire	12 375 €
		Autofinancement	14 375 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Montants HT en euros

Approuvé à l'unanimité

Demande de subventions de la DETR 2019 – Equipements communaux

Cette demande concerne les tracteurs et engins techniques de la commune que l'on souhaite remplacer par du matériel plus adapté et plus récent, permettant d'assurer le traitement des espaces verts sans utiliser de pesticides. L'étude de la mutualisation de ce matériel avec la commune de Brié-et-Angonnes est en cours.

Par ailleurs, pour répondre aux obligations concernant la dématérialisation des procédures (loi Elan), il convient d'acheter un nouveau logiciel d'autorisation du droit des sols.

Normalement cette subvention ne concerne que les bâtiments, mais dans ce cas le terme est équivoque et il faut le changer. Françoise FONTANA qui fait partie de la commission du Département au titre de l'Association des Maires de l'Isère, oeuvrera pour faire accepter la demande.

DEPENSES		RECETTES	
Tracteur désherbeur	22 100 €	DETR 2019	5 790 €
Logiciel d'autorisation du droit des sols	6 850 €	ARA programme ruralité	8 840 €
		Autofinancement	14 320 €
TOTAL	28 950 €	TOTAL	28 950 €

Montants HT en euros

Demande de subventions de la DETR 2019 – Mobilier de la bibliothèque

Isabelle PATUREL présente les subventions possibles pour l'équipement de la future bibliothèque. Le Département financerait à hauteur de 20%. La Région et la Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionneraient également. Le montant total des achats de mobilier et d'informatique s'élèvent à 33 500€ HT.

DEPENSES		RECETTES	
Mobilier	29 626 €	Département - env culture	6 700 €
Informatique	3 874 €	ARA - env ruralité	2 650 €
		DRAC	17 450 €
		Autofinancement	6 700 €
TOTAL	33 500 €	TOTAL	33 500 €

Montants HT en euros

Approuvé à l'unanimité

Création d'un emploi au grade d'adjoint du patrimoine à mi-temps

La bibliothèque d'Herbeys a été animée depuis de très nombreuses années par une équipe de bénévoles très investis. Un agent, recruté sur un volume de 7h00 hebdomadaire, était également dédié à des missions rattachées à la bibliothèque, mais principalement orientées vers le scolaire, pendant le temps scolaire.

L'utilisation du nouveau logiciel, le suivi de la rotation des livres et l'animation de la bibliothèque (expositions), nécessitent la création d'un poste à mi-temps (17h50). Afin de pouvoir augmenter le temps de travail de l'agent concerné, il convient de créer un poste d'agent du patrimoine correspondant à ce volume horaire. La création de poste sera effective au 1^{er} avril et l'agent pourra être nommé dès que les conditions d'exploitation de la nouvelle bibliothèque seront réunies.

Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention pour l'aide au recrutement

Le Département subventionne à hauteur de 30% et pendant deux ans le recrutement d'un agent du patrimoine, si certaines conditions sont respectées. Une demande en ce sens sera déposée.

Approuvé à l'unanimité

Reconduction de la convention avec le Centre Socio-culturel André Malraux

Depuis le début de l'année, l'accès au Centre est conditionné à la participation financière des communes de résidence des familles.

Une convention exceptionnelle avait été signée et approuvée par délibération le 10 décembre 2018 pour permettre aux familles de s'adapter et de trouver une autre solution. Cette convention prend fin le 28 février 2019. Aucun enfant n'a été concerné par une inscription dans la période donnée.

Afin que le Conseil puisse se déterminer sur la poursuite ou non d'une telle convention, il convient d'étudier les autres solutions proposées aux familles dans les communes limitrophes.

Il existe plusieurs autres structures pouvant accueillir les enfants en dehors du temps scolaire (mercredis et vacances scolaires).

Tarifs pour les extérieurs selon quotient familial	Journée	Demi-journée avec repas (mercredi uniquement)	Demi-journée sans repas
Extérieur jusqu'à 1862	22.45	17.00	13.60
Extérieur à partir de 1863	23.55	17.75	14.40

ECHIROLLES avec EVADE sur plusieurs lieux à Echirolles (3-5 ans et 6-13 ans) : aucun herbageois accueilli.

EYBENS avec le Centre Loisirs et Culture (CLC) sur deux sites (3-11 ans et 11-17 ans):

Extérieurs					
Accueil de loisirs 3/12 ans et passerelle 11/13 ans					
QF	Journée	15% journée	Forfait 5 jours*	½ journée avec repas	½ journée sans repas
< 300	7,40 €	6,25 €	29,60 €	5,85 €	3,70 €
301 - 450	9,70 €	8,15 €	38,75 €	7,40 €	4,85 €
451 - 650	12,00 €	10,20 €	47,95 €	9,00 €	6,00 €
651 - 850	14,30 €	12,15 €	57,10 €	10,60 €	7,15 €
851 - 1050	16,75 €	14,25 €	66,80 €	12,20 €	8,35 €
1051 - 1250	19,35 €	16,40 €	77,25 €	13,85 €	9,70 €
1251 - 1450	21,95 €	18,65 €	87,70 €	15,55 €	10,95 €
1451 - 1650	24,65 €	20,90 €	98,45 €	17,30 €	12,30 €
1651 - 1850	27,25 €	23,15 €	109,90 €	18,95 €	13,60 €
> 1851	29,85 €	25,35 €	119,35 €	20,65 €	14,95 €

* Le forfait 5 jours est applicable sur les périodes de petites vacances uniquement pour une inscription sur 5 journées complètes consécutives sur la même semaine.

GRENOBLE et communes limitrophes : l'Association des Centres de Loisirs (ACL) de Grenoble sur plusieurs sites (3-12 ans)

Centre de loisirs	Tarif journée avec repas	Fréquentation 2018
Evade - Echirolles	entre 22.45€ et 23.55€ sel. QF	0
Malraux – Jarrie	entre 20€ et 22€ selon QF	12 enfants
CLC - Eybens	entre 7.40€ et 29.85€ selon QF	1 famille
ACL - divers	entre 19.40€ et 26.80€ selon QF	35 enfants issus de 20 familles

En conclusion, il existe de nombreuses offres de centre de loisirs non loin d'Herbeys qui ne nécessitent pas de participation financière et qui proposent des tarifs abordables pour les familles.

La poursuite de la convention financièrement engageante pour la commune d'Herbeys avec le Centre Socio-culturel André Malraux n'est pas retenue.

Une information détaillée des offres et de leurs tarifs sera publiée dans le prochain Bulletin Municipal et sur le site internet de la commune.

Approuvé à la majorité (1abstention)

Indemnités élus

Les indemnités des élus du Conseil Municipal sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit un montant maximum qui ne peut être dépassé ainsi qu'une règle de répartition précise entre maire, adjoints et conseillers délégués et conseillers.

Pour des raisons personnelles, Claude GARAPON a souhaité être déchargée de son mandat de conseillère déléguée aux sports, agriculture et forêt (rémunérée 138.94€ jusqu'à cette délibération).

Il convient donc de voter une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire, qui sera ventilée comme suit :

Nom prénom	Qualité	% indice brut terminal FP	A titre informatif % indice brut terminal FP maximal autorisé	A titre informatif Montant net à payer au 01 01 2019
FONTANA Françoise	Maire	35.00	42,00	1 177.51€
BOULLLOUD Cyrille	Adjoint	13.20	16.50	444.09€
CHANTEREAU Pierre	Adjoint	13.20	16.50	444.09€
VIROT Pascale	Adjoint	13.20	16.50	444.09€
FROMNT Nancie	Conseiller	4.13	6.00	138.94€
PATUREL Isabelle	Conseiller	4.13	6.00	138.94€

Il est précisé que l'élu métropolitain ou les conseillers communaux qui auraient d'autres indemnités de fonction d'élu ne bénéficieront pas en sus d'une indemnité communale.

Contrat territorial pour la jeunesse sur le territoire de l'agglomération grenobloise 2019-2021

Le Département de l'Isère a voté en mars 2018 un plan départemental pour la jeunesse dont l'ambition est de participer à la coordination des actions développées en direction des 12-25 ans.

Pour atteindre cet objectif, une convention cadre prévoyait la mise en place de Contrats Territoriaux pour la Jeunesse (CTJ) avec un ensemble d'acteurs de niveau départemental. Ces contrats doivent permettre des convergences d'expériences et de savoir-faire, la co-construction de projets et la mutualisation des moyens.

La dynamique est engagée sur le territoire de l'agglomération grenobloise qui a présenté le 17 octobre dernier, à l'occasion de sa Conférence Territoriale des Solidarités, la synthèse des travaux menés aux côtés de nombreux partenaires locaux.

La signature du CTJ du territoire de l'agglomération grenobloise est attendue pour le premier trimestre 2019.

Il sera structuré autour de cinq axes forts d'intervention collectivement sélectionnés à l'issue du travail de diagnostic :

- développer et formaliser le partenariat entre acteurs à différentes échelles,
- agir en prévention,
- permettre aux jeunes d'être considérés comme des acteurs ressources dans le territoire,
- prendre en compte la diversité des jeunes dans l'offre, ainsi que dans les pratiques éducatives et d'accompagnement,
- accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Le Conseil est sollicité pour approuver la signature de ce contrat territorial départemental.

Approuvé à l'unanimité

Information diverses

La liste des marchés publics contractés par la commune est portée à connaissance des conseillers. Elle sera publiée dans le Bulletin Municipal.

Olivier ULRICH indique que les travaux de la fibre vont arriver sur la commune, avec raccordements prioritaires des bâtiments publics, puis raccordements possibles (en aérien) pour les habitants, selon les offres proposées par les opérateurs en fin d'année. L'installation du pylône de l'opérateur FREE Mobile sera faite en mars/avril, le pylône sera hélitreuillé.

Il précise que les travaux d'éclairage public sont bientôt terminés. Les deux derniers points lumineux à la Pra seront changés le 15 février. Les conseillers municipaux ont décidé majoritairement de couper l'éclairage de 23h00 à 5h00 du matin.

Une réunion publique est obligatoire pour en informer la population. Elle sera annoncée dans le Bulletin Municipal.

Il propose de créer une association extra-municipale Patrimoine « temporaire » pour discuter du meilleur moyen d'animer un groupe de travail sur le patrimoine (association existante, fondation...).

Pascale VIROT fait une remarque, partagée par d'autres conseillers, sur le risque de porter ombrage à une association existante qui travaille depuis longtemps sur le patrimoine et plus généralement de porter préjudice à la vitalité associative de la commune.

Jean-Noël CAUSSE rend compte des sujets du dernier Conseil métropolitain.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 mars.

Fin du conseil : 21h50

Question des habitants :

Pierre SION pose la question de la succession du docteur LEDRAPPIER. Le Maire confirme que deux médecins généralistes vont s'installer sur Herbeys, l'un a une spécialité en homéopathie, l'autre en gynécologie. La commune a contribué à leur bonne installation et œuvre à la création de places de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite devant le cabinet, conformément à la réglementation.

Jean-Marie TARANTINI demande quelles sont les missions des agents techniques. Le Maire indique que seules les descriptions des missions génériques des agents techniques sont publiables. Il demande également que leur emploi du temps soit affiché.

Le Maire répond que c'est impossible car cela est du ressort du chef de service. Il souhaite également savoir à quelle heure l'éclairage démarre, car il constate que parfois la lumière fonctionne en plein jour. L'éclairage s'allume en fonction de l'heure (horloge astronomique).